



Première Newsletter de l'année 2021 pour le SFETH ! L'occasion de faire un point sur les actions en cours et préventives qui se multiplient pour notre profession.

- **PROJET DE FUSION SFETH & DPMC**



Le projet de fusion avance conformément aux exigences du calendrier.

Les partenaires et salariés actuels du DPMC seront amenés à rejoindre le SFETH à l'issue de la fusion.

Un sondage autour de la sémantique/représentation des travaux sur cordes fut envoyé le 15 mars à l'ensemble des membres et partenaires SFETH & DPMC. Les résultats du questionnaire et les propositions de nom, permettront d'orienter les administrateurs sur le choix final du nom et sur la couleur de la charte graphique/logo.

La refonte informatique est également à l'ordre du jour, avec le rapprochement des sites du SFETH & du DPMC.

Les Assemblées Extraordinaires se tiendront le 17 juin prochain à Villeurbanne (Lyon) et seront suivies d'un temps d'information consacré aux actions préventives et en cours, en présence des partenaires du DPMC.

Nous espérons, qu'à cette date, la situation sanitaire sera apaisée et nous permettra de vous accueillir dans les meilleures conditions.

- **MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES CORDISTE ET TECHNICIEN CORDISTE**

Le référentiel de Maintien et d'Actualisation des Compétences (MAC) Cordiste et Technicien Cordiste a été transmis début février aux Organismes de Formation pour connaissance et avis. Les retours furent bénéfiques pour finaliser le dispositif et sa mise en œuvre.

Le renouvellement de la carte professionnelle sera conditionné à la réception des trois attestations de stage.



- **CERTIFICATION QUALIBAT 1452**

La proposition du SFETH est de simplifier l'accès à la Certification aux entreprises, notamment pour les plus petites, en développant des outils d'accompagnement. L'OPPBTBTP a confirmé sa participation pour le déploiement d'un tel dispositif.



A ce jour, la proposition de référentiel reste en attente de validation auprès de la Commission, qui a pris beaucoup de retard en raison des nouveaux dispositifs RGE.

QUALIBAT souhaite diffuser un questionnaire aux entreprises ayant pour activité principale ou secondaire les travaux sur cordes relatif à la notoriété de la certification 1452.

- **CQP 3 / OTC (Organiser les Travaux sur Cordes)**

En février dernier, le Syndicat a été sollicité par le Collectif des certifiés CQP3 pour l'obtention d'une équivalence avec le CQP OTC.

Le CQP OTC s'éloigne du CQP3 de par sa fonction, sa spécificité et sa configuration (enregistrement Registre Spécifique). Dans une volonté de rupture et de différenciation des deux certifications, le SFETH avait pris la décision de ne pas adjoindre d'équivalence à cette certification lors de son élaboration.

Néanmoins, le Syndicat a entendu cette sollicitation et ne peut que reconnaître les compétences techniques du CQP3 ainsi que les investissements respectifs dans la profession des membres de ce collectif.

Afin de s'assurer de l'acquisition des compétences nécessaires à l'OTC, le SFETH a proposé une journée « Complément de Certification », pour l'obtention du CQP par voie d'expérience.

- **REFERENTIEL D'AGREMENT DES ORGANISMES DE FORMATION**

L'élaboration du nouveau référentiel de Certification des Organismes de Formations est toujours en cours. La publication officielle du référentiel est prévue pour juin 2021.

Le référentiel sera applicable pour les formations permettant d'accéder aux CQP Cordiste, Technicien Cordiste, et intégrera le stage de Maintien et d'Actualisation des Compétences.



Deux annexes viendront en complément du référentiel pour les CQP OTC et OPRN mentionnant les exigences propres à ces certificats de spécialité.

Le Conseil d'Administration, à convenu qu'aucun audit d'obtention ou de renouvellement ne sera effectué avant le 1^{er} janvier 2022, date d'entrée en vigueur du nouveau référentiel.

- **PLAQUETTE « LES FONDAMENTAUX DES TRAVAUX SUR CORDES »**

Depuis plusieurs mois, l'OPPBTP, le SFETH et le SYSOCO (Syndicat National Indépendant des Cordistes) élaborent conjointement une Plaquette :
« Les Fondamentaux des Travaux sur Cordes ».

OPPBTP



Ce projet, à l'initiative de l'OPPBTP est financièrement soutenu par la Fondation Petzl.

Une version papier sera diffusée pour les cinq années à venir, accompagnée d'une seconde plaquelette sur la prévention de l'usure professionnelle.

- **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DES BONNES PRATIQUES ETT / EU**

Le 18 mai 2018, à l'occasion des Championnats Cordistes, fut signée la Convention Bonnes Pratiques ETT/EU. C'est un engagement mutuel qui a permis l'amélioration des conditions de travail et de sécurité pour les cordistes travaillant via les ETT.

Le SFETH a convié l'ensemble des parties signataires au renouvellement de la Convention, le mercredi 17 juin prochain.

- **CHAMPIONNAT CORDISTES 2021**

Malgré un premier report, les mesures sanitaires résultant de la pandémie et le troisième confinement ont conduit le SFETH à reprogrammer la 10^{ième} Edition des Championnats de France Cordistes au printemps 2022, toujours à la Sucrière de Lyon.



- **PLATEFORME BONNES PRATIQUES CORDISTES**



Deux ans après la création de la Plateforme, les Comités Techniques et d'Édition sont renouvelés pour un mandat de deux ans. Nous remercions l'ensemble des participants pour leur investissement dans ce projet.

Les Comités Technique et Editorial se composent de dix-sept nouveaux membres respectivement nommés par le SFETH, le DPMC, le GRETA VIVA5 et l'OPPBTB.

Vous pourrez bientôt découvrir leurs profils et parcours professionnels variés dans une plaquette de présentation.

Par ailleurs, deux vidéos sont en ligne sur la plateforme, ***dont un tuto pour la création d'une fiche Bonne Pratique.***

- **POINT CQP**



- Le renouvellement du CQP Technicien en Protection des Risques Naturels sera étudié en Commission CPNE courant mai.

Sa dénomination ne mentionnera plus le terme « Ouvrier » dans un souci de cohérence avec le prérequis d'accès à cette certification (CQP Technicien Cordiste).

- Le passage en discontinu des blocs du CQP Cordiste risquait de faire apparaître sur le marché du travail des cordistes, seulement titulaires du premier bloc de compétence.

Afin d'éviter ce risque, le SFETH a limité la durée pour l'obtention de la certification dans son intégralité : ***un (1) an à partir du passage de la première épreuve.***

Au-delà, pour des raisons évidentes de sécurité et/ou de maintien des acquis, le candidat devra fournir au jury un rapport de positionnement du ou des blocs de compétences préalablement validés. Ledit positionnement sera réalisé par un organisme de formation agréé par la profession.

Cette réforme applicable pour l'accès via la formation continue ou la VAE, enregistrée auprès de France Compétence, est gage de sécurité pour la profession.



▪ Conformément au respect des exigences de la CNPE, la composition des jurys d'examen des certificats professionnels doit respecter l'obligation de parité employeur/salarié. Actuellement, le DPMC est confronté à une difficulté de recrutement de jurés pour le collège salarié.

Le SFETH encourage l'ensemble des acteurs de la profession à mettre à disposition des salariés pour le bon déroulement des sessions d'examen.

Si vous êtes intéressés pour devenir juré, n'hésitez pas à contacter les Référents Techniques du DPMC (Bastien Valingot & Damien Piat), qui pourront vous renseigner sur les modalités de recrutement et d'intégration.

▪ Le SFETH a communiqué des courriers de « *rappel à l'ordre* » auprès d'Organismes de Formation non agréés, concernant l'utilisation abusive du libellé « CQP Cordiste ».

Seuls les Organismes de Formation agréés DPMC sont habilités à délivrer les formations pour l'accès aux certifications Cordiste et Technicien Cordiste.

Cette liste est disponible sur le site de France Compétences.

• VIE DU SYNDICAT

L'Assemblée Générale Ordinaire du Syndicat s'est tenue le 09 avril dernier, en présentiel à Lyon et en visioconférence.

Depuis mars, vous pouvez découvrir le profil et les activités de nos entreprises et partenaires sur l'Annuaire 2021, ainsi que le trombinoscope des membres du Bureau et du Conseil d'Administration.

N'hésitez pas à les consulter sur notre site internet, rubrique « **Parcourez l'annuaire de nos membres** » et à nous rejoindre sur les réseaux sociaux (Linkledin, Facebook).





Retrouvez nos modalités d'adhésion et actualités sur le site www.sfeth.com

Open
Safe

CAMP
SafetyTM®



PETZL®



 **sett**
l'expert accès difficiles

ALTELATM
Le Filet français
IL NE VOUS LAISSERA JAMAIS TOMBER